



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 11 mars 2026

Ce qu'il faut retenir :

➔ ***Une attention grande et particulière pour le Moyen Orient***

➔ ***Rien ne change sous le soleil de la réforme ; rien de nouveau côté pistes***

Dans les faits, les ajustements se font aux dépens :

- ***des personnels : fermetures de postes pour les personnels détachés et gel des salaires pour les PDL, une situation qui devient difficilement justifiable ;***
- ***des familles qui vont payer plus cher pour une offre pédagogique réduite !***

➔ ***La Sénatrice Cazebonne présente sa mission***

L'exécution 2025 se traduit par un solde budgétaire excédentaire de 3,20 M€ alors que le BR2 2025 prévoyait un déficit de 56,88 M€, soit une différence de + 60,08 M€. Pour rappel, c'est bien la prévision de ce déficit qui avait motivé les besoins urgents de réforme de l'Agence !

La FSU continue à revendiquer une augmentation de la dotation de l'Etat et une vraie solution pour la part patronale de la pension civile ainsi que pour les emprunts immobiliers ! → Il faut du courage politique si l'on veut maintenir le réseau !

Ordre du jour :

[Point introductif - actualités](#)

[Point d'étape sur la mise en oeuvre des mesures adoptées au CA exceptionnel du 18 décembre](#)

[Intervention de Mme Cazebonne - Point d'étape de la mission](#)

[CR de la séance exceptionnelle du 18 décembre](#)

[Contrats et conventions signées par la directrice générale rapport d'information 2025](#)

[Compte financier 2025](#)

[Iran - Mesures exceptionnelles](#)

[Recours aux prestations intellectuelles - Rapport annuel de transparence](#)

[Questions Diverses \(OSUI, postes en Centrale, Maroc\)](#)

Point introductif - actualités

La Directrice générale de la mondialisation (DGM) présente la situation du **Moyen-Orient** en général et de l'Iran en particulier. Elle félicite la coordination entre le MEAE et l'Agence dont la priorité est la sécurité des personnels. Elle salue la réactivité des chefs d'établissement et des communautés scolaires ainsi que les différents actes de solidarité spontanés. Aujourd'hui le suivi est quotidien car l'avenir reste incertain.

La Directrice générale de l'Agence (DG) donne des informations sur la continuité pédagogique dans les établissements concernés, soit 97 établissements dans 12 pays, dans lesquels travaillent 301 personnels détachés. L'EAD a été mis en place dans la plupart de ces établissements lorsque les connexions à internet le permettent et, pour certains, le décalage ou le prolongement des périodes de vacances est envisagé. Si la situation perdure, il faudra aussi réfléchir aux modalités de passation des examens. La situation est suivie au jour le jour en coordination avec le ministère.

La situation de l'établissement de **Cuba** est aussi évoquée puisque son fonctionnement est dégradé suite aux difficultés d'approvisionnement en pétrole et les importantes coupures d'électricité. En conséquence, les effectifs sont en forte baisse.

Enfin, il est rappelé que le lycée de **Tamatave** à Madagascar a été fortement touché par un cyclone le 10 février dernier et que celui-ci bénéficie du soutien de l'Agence. La reprise des cours s'est effectuée le 3 mars.

La FSU remercie la DG et les services de l'Agence pour leur communication notamment auprès des personnels qui est primordiale dans ce contexte. Il est important de maintenir le lien avec l'école qui est aussi une façon de lutter contre la guerre et l'obscurantisme, c'est réconfortant pour les élèves et les familles. **La FSU insiste aussi sur le fait qu'il existe un décalage sur place entre les consignes des grandes entreprises qui rapatrient les familles et celles du poste diplomatique qui demande aux personnels AEFÉ de rester sur place. Les congés arrivent et les personnels attendent des réponses concrètes.** De plus, les billets d'avion pour un éventuel retour sont devenus extrêmement chers.

Point d'étape sur la mise en oeuvre des mesures adoptées au CA exceptionnel du 18 décembre

La DGM revient sur la nécessité de la réforme et réfute les accusations qui dénoncent un désengagement de l'Etat. Elle rappelle que l'Éducation n'est pas une ressource gratuite et qu'une réflexion est nécessaire pour optimiser les ressources sans augmenter de manière inconsidérée les frais de scolarité. C'est pourquoi d'autres mesures sont prises comme notamment la suppression de 18 postes en Centrale. Quant aux détachés dans le réseau, selon elle, cette ressource doit être positionnée de manière stratégique, en fonction des viviers locaux et parallèlement à la formation des personnels locaux. Un autre levier important reste les modalités de conventionnement.

La DG de l'AEFE présente, à son tour, la mise en place des nouvelles mesures. Dans les EGD, en moyenne, la hausse des frais de scolarité pour les élèves français est de 8 à 10%. Certains établissements sont dans des situations très fragiles et nécessiteront un accompagnement de l'Agence comme Rome ou Valence. Concernant les conventionnés, les hausses sont sensiblement similaires et la majorité de ces établissements ont réitéré leur attachement à la convention. À ce jour, 13 avenants ont déjà été signés et seuls **3 établissements envisagent un déconventionnement**. 30 établissements en difficultés ont été identifiés et seront mieux accompagnés par l'Agence. Des demandes de suppression de postes de détachés sont remontées à l'Agence qui veille au respect des règles de gestion. Et enfin, concernant les partenaires, un nouveau modèle d'accord fait l'objet d'une concertation avec le MEAE, il sera présenté lors du prochain CA. Elle évoque enfin 3 recours amiables (sur les mesures votées) qui font l'objet de la rédaction d'une réponse par le cabinet juridique.

La FSU rappelle fermement son désaccord face aux propos tenus par la DGM et la DG sur le suivi de la réforme et notamment sur le désengagement de l'Etat qui est bien réel. **Elle rappelle les profonds désaccords des personnels et des parents, qui ne sont pas pris en compte, et met en garde contre les conséquences irréversibles des mesures qui sont imposées.**

Intervention de Mme Cazebonne - Point d'étape de la mission

La sénatrice Cazebonne présente un point d'étape de la mission pour laquelle elle a été mandatée et qui doit répondre au besoin de réforme décidé par l'Agence. Elle rappelle son attachement à l'AEFE et explicite sa méthode de travail qui a débuté par des échanges avec toutes les parties prenantes : l'Agence, le MEAE, le MEN, le ministère du budget, la MLF, les conventionnés et les partenaires, les représentants des personnels, les parents d'élèves et les élèves. Son but reste de fidéliser les familles. Elle expose la principale difficulté qui consiste à prendre en compte toutes les spécificités du réseau et notamment certaines exceptions et spécificités qui peuvent être perçues comme injustes par ceux qui n'en bénéficient pas. Néanmoins, elle rappelle aussi le contexte de contrainte budgétaire qui guidera ses préconisations. Elle évoque notamment le besoin de réformer les instances et de revoir la tutelle afin d'aboutir à une gouvernance plus participative.

CR de la séance exceptionnelle du 18 décembre

La FSU revient sur les votes concernant les nouvelles contributions pour les EGD et conventionnés ainsi que sur le vote du budget initial 2026. En effet, en séance, le décompte des voix avait été de 17 voix POUR et 17 voix CONTRE pour l'ensemble des délibérations, engageant la voix prépondérante du Président de l'instance. Or le PV présenté ce jour, annonce 18 voix POUR et 16 voix CONTRE !

Comment peut-on sérieusement expliquer qu'un vote annoncé en séance comme étant **de 17 voix contre 17**, nécessitant le recours à la **voix prépondérante du Président**, se transforme ensuite, dans le compte rendu, en un résultat de **16 voix contre 18** ?

Cette contradiction est d'autant plus incompréhensible que le procès-verbal mentionne **16/18 avec la voix prépondérante du Président**, alors même qu'un vote à **16 contre 17** n'aurait pas nécessité le recours à cette voix prépondérante. Il y a là une incohérence manifeste qui interroge sur la fiabilité du décompte des voix et sur la rigueur avec laquelle les décisions du Conseil sont retranscrites.

S'il s'agit d'une erreur, elle aurait dû être **reconnue, expliquée et corrigée**, et l'ensemble des administrateurs aurait dû en être informé sans délai avant même la présentation du PV.

Au-delà de cette situation particulière, c'est une question de **crédibilité institutionnelle** : Le Conseil d'administration de l'un des plus grands opérateurs publics ne peut pas fonctionner avec un tel niveau d'approximation sur un vote aussi sensible. Les règles de vote, leur transparence et leur exactitude ne sont pas accessoires, elles conditionnent la **légitimité même des décisions prises par cette instance**.

VOTE : Dans ces conditions, la FSU refuse de prendre part au vote de ce CR,
9 autres participants s'abstiennent pour les mêmes raisons.

Contrats et conventions signées par la directrice générale rapport d'information 2025

La FSU souligne que le nombre de conventions conclues en une année est important et que ces signatures sont de nature très différentes (conventions, partenariats...). Concernant les **subventions**, la FSU note qu'il serait intéressant de connaître les **montants des versements, dans un souci de transparence et compte tenu de la situation financière de l'Agence**. Ces montants n'apparaissent toujours pas alors que la DG s'y était engagée, nous réitérons notre demande !

Compte financier 2025

L'exécution 2025 se traduit par un solde budgétaire excédentaire de 3,20 M€ alors que le BR2 2025 prévoyait un déficit de 56,88 M€, soit une différence de + 60,08 M€. Pour rappel, c'est bien la prévision de ce déficit qui avait motivé les besoins urgents de réforme de l'Agence !

Voici les explications de l'AEFE:

On notera un **écart très significatif entre les prévisions du BR2 et l'exécution du compte financier** : alors que le solde budgétaire du BR2 s'élevait à -58 M€, il apparaît au compte financier à +3 M€, soit un écart de **+61 M€**.

Plusieurs éléments expliquent cette différence : plus de **10 M€** de créances anciennes de Shanghai ont été versées en décembre 2025 (étant prévues sur le BI 26, elles devront être annulées en BR1 26) et comme indiqué plus haut, **11 M€ de charges à payer** de bourses n'ont pu être décaissées avant le 31 décembre 2025. Par ailleurs, à l'annonce de la mise en place de la nouvelle contribution à l'automne dernier, les EGD ont ralenti le rythme de leurs dépenses afin de pouvoir y faire face en 2026 (incidence en année pleine). Cette baisse n'a pu être prise en compte dans les prévisions du BR2, ce dernier ayant été élaboré en septembre dernier. Ainsi, les **crédits de paiement sont inférieurs de 34 M€ aux prévisions** du BR2, ce qui représente moins d'un million en moyenne par EGD.

Enfin, il est important de rappeler que les prévisions budgétaires sont converties aux taux de chancellerie en vigueur du 1^{er} juin 2024 alors que l'exécution budgétaire est convertie aux taux en vigueur du 31/12/2025. L'impact de ce décalage d'un an et demi sur la sous consommation des enveloppes de crédits est de l'ordre de **5M€**.

Pour rappel, c'est bien la prévision de ce déficit qui avait motivé les besoins urgents de réforme de l'Agence !

Ce qui est à souligner, c'est que l'exercice 2025 se caractérise par **une baisse significative de la subvention pour charge de service public (-39,3 M€)**, associée à une progression de la masse salariale (+22,3 M€ sur l'ensemble du réseau), **essentiellement liée à la hausse de 4 points du taux de pension civile**. Dans le même temps, **la masse salariale des PDL, elle, n'augmente pas**.

Cette situation révèle en réalité un problème plus profond : **la baisse continue de la subvention pour charges de service public**. Aujourd'hui, l'Agence parvient encore à maintenir l'équilibre grâce à l'augmentation de ses **recettes propres (essentiellement les frais de scolarité)**. Mais chacun sait que ce modèle atteint progressivement ses limites.

Dans les faits, les ajustements se font **aux dépens des personnels : fermetures de postes pour les personnels détachés et gel des salaires pour les PDL**, une situation qui devient difficilement justifiable. Dans le même temps, **les frais de scolarité continuent d'augmenter**, alors que **l'offre pédagogique se réduit**. Cette évolution crée une tension croissante pour les familles comme pour les équipes.

Il faut donc poser la question de fond : **quel modèle voulons-nous pour ce réseau et pour ce service public ?**

En définitive, **un service public ne peut pas reposer durablement sur le désengagement de l'État et l'augmentation de la contribution des familles. Il est indispensable de remettre les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.**

La FSU souligne encore que la question des emprunts devient très problématique compte tenu de la concurrence accrue, notamment pour les enjeux immobiliers et la modernisation du bâti. **Si cette question de l'immobilier, tout comme celle du financement des pensions civiles et celle de la baisse de la subvention pour charge de service public ne sont pas réglées, cette réforme sera inutile et elle ne fera qu'affaiblir durablement l'opérateur public.**

VOTE : 5 Contre (dont la FSU), 6 abstentions et 22 Pour.

Iran - Mesures exceptionnelles

La situation sécuritaire s'étant fortement dégradée en Iran depuis juin 2025, l'Ambassade a offert la possibilité aux personnels de l'EGD de Téhéran de quitter le pays. Ainsi le CA décide du remboursement des frais de billets d'avion liés à ces retours pour les personnels détachés et de droit local et leurs éventuels ayants-droits, soit environ 12 000 euros.

La FSU souligne qu'il serait préférable de pouvoir avancer ces frais aux collègues en poste dans des pays en situations de crise plutôt que de procéder à des remboursements rétroactifs.

VOTE : POUR à l'unanimité.

Recours aux prestations intellectuelles - Rapport annuel de transparence

L'Agence a recours à des prestations intellectuelles, cependant cet usage est strictement encadré et transparent. Ces prestations doivent répondre à des besoins qui ne peuvent être pris en charge en interne et dont le coût doit être proportionné. Un suivi annuel de l'usage des prestations intellectuelles est mis en place au sein de l'Agence.

La FSU rappelle qu'elle était déjà intervenue à propos de la situation en informatique et revient sur la circulaire "Premier ministre" qui autorise l'adaptation de la rémunération des personnels DSI en interne, nous maintenons que leur grille de rémunération à l'Agence n'est pas assez attrayante.

Questions Diverses

1. Les établissements de l'OSUI (MLF Maroc) ne reversent aucune contribution à l'IRF de la zone. Interrogé sur ce point en fin d'année dernière, le président de l'IRF n'a pas été en mesure de communiquer le montant de la participation de ces établissements aux membres du CAAF. **La FSU demande à l'Agence de communiquer au CA le montant de la contribution des établissements de l'OSUI envers l'Agence**, ainsi que les modalités de la mise en place de la hausse de cette participation comme annoncé lors du dernier CA.

Réponse :

Les établissements OSUI entrent dans l'accord cadre AEF/MIlf. Le versement se fait donc de siège à siège et ne passe pas par l'IRF de la zone Maroc. Selon cet accord cadre, les établissements OSUI sont facturés :

- À la prestation pour la formation continue (aucune inscription en 25-26)
- Sur la base de 0,55 % du chiffre d'affaires pour la participation au fonctionnement du réseau (montant prévisionnel 25-26 de 342 990 euros).

Les négociations du nouvel accord cadre AEFE/MIlf débiteront prochainement.

Commentaire FSU : Nous demandons si cette contribution doit bien évoluer jusqu'à 4% comme annoncé lors du dernier CA concernant la contribution des partenaires. La Directrice générale explique que cette remontée de 0,55% restera en vigueur tant que l'accord cadre l'est aussi (jusqu'à fin 2026). La FSU posera donc une question sur l'évolution de cet accord cadre au prochain Conseil d'Administration !

2. Le chef du pôle **Rabat-Kénitra (Maroc)** a annoncé une **contribution de l'AEFE d'un montant de 7 millions afin de participer au financement des travaux de reconstruction du collège Saint-Exupéry**. Pouvons-nous avoir confirmation, par le conseil d'administration, de la participation de l'Agence aux frais de reconstruction du collège Saint-Exupéry ? Nous souhaitons également un point précis sur l'avancement de ce dossier.

Réponse :

L'agence confirme la mise en place d'une avance France Trésor de 7 millions d'euros dans le cadre du financement de la reconstruction du collège Saint-Exupéry de Rabat.

S'agissant de l'avancement du projet, nous sommes dans l'attente de l'octroi du permis de construire. Le projet est entièrement financé. Les anciens locaux ont été vidés lors de l'été 2025 et le collège a été relocalisé temporairement sur le site Diour Jamaa en attendant l'achèvement de la reconstruction.

Commentaire FSU : La question reste entière, qui de l'établissement ou de l'Agence devra rembourser l'avance...

3. Lors du dernier CA du 18 décembre, **18 fermetures de postes ont été annoncées en Centrale pour la rentrée 2026**. Quelle stratégie l'Agence compte-t-elle utiliser pour ces modifications ? Quand sera t-elle présentée aux instances des élu-es des personnels et dans le cadre du dialogue social?

Réponse :

Sur un plafond en EPT de 248 (242 en ETPT au budget initial 2025), il a été demandé à l'AEFE la suppression de 10 ETP sur 2026.

Afin d'anticiper cette demande inscrite au BI 2026 avec la suppression de 10 ETP en 2026 dans un premier temps, 5 postes ont été gelés à la rentrée 2025-2026, 3 autres l'ont été début 2026 au départ des agents et 2 postes seront fermés après le départ en retraite de deux agents dans le courant de l'année.

Sur le gel complémentaire de 8 postes demandé lors du conseil d'administration du 18 décembre dernier, 2 recrutements en cours en décembre ont été stoppés. 6 autres postes seront gelés, principalement à la rentrée scolaire prochaine, au départ de certains agents en mobilité ou à la fin de leur contrat en cours.

Un point de situation a été fait auprès des représentants des personnels lors du CSA du 10 février dernier.

Les fermetures de poste seront présentées lors d'une commission interne puis lors du CSA de juin prochain lors de l'examen de la cartographie des emplois au 1^{er} septembre 2026 qui tiendra compte des évolutions envisagées sur l'organigramme des services centraux pour la rentrée scolaire prochaine.

Commentaire de la FSU : Nous souhaitons être consultés afin de discuter de ces suppressions avant qu'elles ne soient imposées par l'Agence comme le sous-entend la réponse de l'Administration.

4. Maroc personnels de droit local : nous avons été informés que des personnels du pôle de **Fès-Meknès** étaient employés comme “vacataires” et ne bénéficiaient pas de couverture maladie. Nous avons par ailleurs demandé à la CoCAC adjointe un état des lieux sur cette question pour les 5 pôles de la zone. La FSU demande une réponse précise de l’Agence sur la situation du pôle Fès-Meknès, et le même état des lieux général pour cette catégorie de personnels.

Réponse :

Après vérification auprès du pôle de Fès-Meknès, 23 vacataires sont employés mensuellement par ce pôle.

Les PDL titulaires de l’établissement sont affiliés à la CNOPS pour leur couverture maladie. De ce fait, l’établissement est exonéré du paiement de la cotisation AMO (hors cotisation solidaire) auprès de la CNSS. L’établissement règle donc uniquement la participation solidaire pour l’ensemble des agents, y compris les vacataires.

Les vacataires ne peuvent pas être affiliés à la CNOPS, celle-ci exigeant un contrat à durée indéterminée pour l’ouverture des droits.

La solution envisagée a consisté à les affilier à l’AMO de la CNSS. Toutefois, cela supposait l’obtention d’un second numéro d’affiliation car un même numéro ne peut correspondre qu’à un seul régime de cotisation. Or, l’établissement compte :

- des personnels exonérés d’AMO CNSS (affiliés à la CNOPS)
- et des personnels vacataires non-assujettis à l’AMO CNSS.

Commentaire de la FSU : Cette situation est illégale. Quelle est la position de l’Agence ? La DG répond qu’un point exhaustif sur la zone n’a pas pu être réalisé. La direction de Meknès va organiser les démarches nécessaires pour mettre en place cette couverture maladie. La FSU rappelle que ce statut de vacataire n’est pas reconnu par le droit du travail marocain. La DG indique qu’ils travaillent à la résolution de cette situation. Nous aussi !

